

COMMISSION UNIVERSITAIRE DE CLASSEMENT

La Commission universitaire de classement est compétente pour toutes les candidatures à une nomination sur chaire non-profilée.

A l'exception du Président (ex-officio), les membres de la Commission universitaire de classement sont nommés pour trois ans. Après un premier terme de trois ans, la Rectrice veille annuellement au renouvellement partiel d'un tiers des membres.

Composition pour l'année 2024¹

Vice-Recteur à la politique académique en charge de la politique de diversité et de genre	Michel Verstraeten, Président
Membres du corps académique définitif désignés par le Conseil académique sur proposition du Recteur :	Anne De Wit, Vice-Présidente
	Valérie Wittamer
	Jérémie Roland
	Julie Bertels
	Philippe De Brabanter
	Vincen Wens
	Jean-François Flot
	Andrea Rea
Membres extérieurs à l'ULB choisis par les membres précédents	Antoine Vauchez
	Hugues Goosse
	René Vermeir
	Annabelle Decottignies

¹ Conseil académique du 18 décembre 2023.